

CULTIVONS LES ÉNERGIES DE LA FRANCE

PLATEFORME DE PROPOSITIONS
POUR L'ÉOLIEN FRANÇAIS



France
Energie
Eolienne

fee.asso.fr



Créée en 1996, l'association France Energie Eolienne (FEE) représente, promeut et défend l'énergie éolienne en France.



Construction
+ de **90%**
Exploitation
+ de **85%**

France Energie Eolienne rassemble plus de 300 membres, professionnels de la filière éolienne en France, qui ont construit plus de 90% des turbines installées sur le territoire français et en exploitent plus de 85%.



France Energie Eolienne est implantée partout en France. Elle regroupe tous les acteurs du secteur : développeurs, exploitants, industriels, équipementiers, bureaux d'études, etc.



LES CHIFFRES CLÉS

DE LA FILIÈRE ÉOLIENNE FRANÇAISE



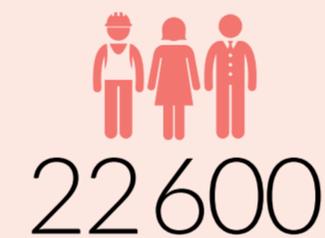
SOURCE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ EN FRANCE¹



DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ FRANÇAISE²



EMPLOYEUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLE EN FRANCE³



EMPLOIS⁴



DEPUIS 2019 DE CROISSANCE DE L'EMPLOI⁵



ÉOLIENNES INSTALLÉES AU CŒUR DE NOS TERRITOIRES⁶



DES MOYENS DE PRODUCTION EUROPÉEN DE L'ÉOLIEN EN MER SONT IMPLANTÉS EN FRANCE⁷



DU COÛT DE L'ÉLECTRICITÉ D'ORIGINE ÉOLIENNE EN 5 ANS⁸



DE RECETTES FISCALES EN 2020 POUR LES COMMUNES ET COLLECTIVITÉS ET DONC AU BÉNÉFICE DE TOUS⁹



D'EXPORTATIONS EN ÉQUIPEMENTS ET EN INGÉNIERIE¹⁰

CULTIVONS LES ÉNERGIES DE LA FRANCE



L'ÉOLIEN FAIT DÉSORMAIS PARTIE DU PAYSAGE ÉNERGÉTIQUE FRANÇAIS.

En 15 ans, quelques 900 entreprises se sont développées sur notre territoire autour de cette filière qui contribue aujourd'hui à hauteur de 9% à notre production totale d'électricité. De par leur activité, elles sont naturellement engagées dans la transition énergétique et la lutte contre le dérèglement climatique. Au-delà, à quelques mois d'importantes échéances électorales, la filière éolienne souhaite faire partager sa vision sur ce qu'elle pense pouvoir apporter face aux enjeux sociétaux, territoriaux et économiques actuels.

Cette plateforme de propositions, concrètes et rapidement applicables, ont pour but d'alimenter le débat et d'enrichir la vision d'une France tournée vers son avenir. Elles ne prendront tout leur sens qu'en étant partagées et remodelées pour être le plus largement possible coconstruites.





L'ÉOLIEN N'EST PAS UNE OPTION

Nos modes de production et de consommation d'énergie vont beaucoup changer au cours des 30 prochaines années dans le but de réduire nos émissions de gaz à effet de serre pour lutter contre le changement climatique. Cela impactera considérablement la société. Ces transformations majeures seront de même ampleur que les révolutions industrielles et sociales qu'ont été le développement du chemin de fer au milieu du 19^e siècle, la mise en place de la sécurité sociale au milieu du 20^e siècle ou l'essor de l'automobile dans les années 60.

Cette transition énergétique est en cours en France depuis les années 2000. Et notre pays, comme d'autres grands pays en Europe et dans le monde, s'est donné des objectifs ambitieux : ce sont ceux de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), adoptée en 2019, dont un des objectifs est d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Pour y parvenir, la feuille de route française mise, entre autres, sur trois leviers : la réduction de la consommation d'énergie avec l'objectif de passer de 1600 à 900 térawattheures d'ici à 2050, l'augmentation, à cette même échéance, de 25 % à 60 % de la part de l'électricité dans la répartition des différentes sources d'énergie primaire – ce qu'on appelle le mix énergétique – notamment pour satisfaire de nouveaux usages, et la disparition des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz) aussi bien pour produire de l'électricité, se déplacer, se chauffer, que dans le BTP ou les procédés industriels. Ce mouvement aura également pour bénéfice immédiat le renforcement de l'indépendance énergétique de la France, car produire localement de l'énergie, c'est avant tout se libérer des dépendances aux énergies importées.

Ces transferts d'usages, du fossile vers l'électrique, devront évidemment se faire grâce à des sources d'énergie décarbonnées. Selon le gestionnaire français de transport d'électricité (RTE), pour atteindre ces objectifs d'ici 30 ans, tout comme ceux de la loi Énergie Climat adoptée en 2018, **les énergies renouvelables, en particulier l'éolien et le solaire sont incontournables et pourraient représenter, à l'horizon 2050, à minima 50% des sources d'énergie utilisées dans la production de notre électricité nationale.**



LA FILIÈRE ÉOLIENNE EST MATURE ET COMPÉTITIVE

L'éolien est, depuis 2020, la **3^e source de production d'électricité en France** (en métropole et DROM COM) derrière le nucléaire et l'hydraulique. Vers 2025, si les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), adoptée en avril 2020, sont respectés, l'éolien devrait devenir la première source de production d'électricité renouvelable en France devant l'hydraulique.

Au cours des cinq dernières années, les coûts de production ont baissé de 25% pour l'éolien terrestre et de près de 35% pour l'éolien en mer. Dans les récents appels d'offre, les lauréats affichent des tarifs de 44 euros par mégawattheure pour l'éolien en mer et 59,5 euros par mégawattheure pour l'éolien terrestre. Cette tendance devrait se poursuivre. Aujourd'hui, la majorité des analystes du secteur de l'énergie, notamment l'Agence Internationale de l'Énergie établissent que les énergies renouvelables électriques, notamment l'éolien et le solaire, sont déjà les énergies les plus compétitives, et cette compétitivité ira croissante au cours de cette décennie. Cela n'est pas le cas pour les énergies fossiles (pétrole et gaz) ou nucléaire dont les coûts sont respectivement très volatils ou à la hausse.

Avec plus de 22 000 femmes et hommes travaillant dans la filière, l'éolien est le premier employeur de France dans les énergies renouvelables, et ce chiffre devrait augmenter avec le développement de l'éolien en mer. La France dispose d'entreprises sur toute la chaîne de valeur de l'éolien : des études et développement à la fabrication des composants et à leur assemblage en passant par l'ingénierie de construction, l'installation et la mise en service des éoliennes, l'exploitation et la maintenance des parcs éoliens ainsi que la gestion de leur fin de vie. **Il est essentiel de noter que trois quart des emplois créés par la filière éolienne sont des emplois au cœur de nos territoires, et c'est la nature même d'une énergie décentralisée.**



BIEN IMPLANTÉE SUR NOTRE TERRITOIRE

La filière éolienne génère, en France, plus de 200 millions d'euros de retombées fiscales par an, redistribuées majoritairement vers nos territoires ruraux. En outre, ces sociétés travaillent énormément à l'export, contribuant ainsi à l'équilibre de notre commerce extérieur. **Un tiers des capacités européennes de production de composants des éoliennes en mer, comme les nacelles, les pales ou les transformateurs, est**

installé en France. De même, plusieurs leaders mondiaux de composants d'éoliennes produisent sur notre territoire à l'instar de Rollix, ou Schneider Electric.

Les capacités industrielles implantées sur notre territoire, ont permis de maintenir un rythme régulier d'installation de nouveaux parcs de production d'électricité d'origine éolienne en France, y compris au cours de la pandémie de Covid, tout en assurant une continuité de l'approvisionnement électrique, alors même que d'autres filières avaient de grandes difficultés à maintenir leur production. Elles nous permettront de répondre aux enjeux de développement fixés par la PPE : 1900 mégawatts (MW) d'éolien terrestre par an et a minima

1000 MW d'éolien en mer par an d'ici à 2028 pour atteindre des capacités nationales de 34,7 gigawatts (GW) d'éolien terrestre et 6,2 GW d'éolien en mer. **Notre filière est à la fois solide, fiable et compétitive. C'est un atout majeur pour la France d'aujourd'hui et surtout de demain dans le cadre des projets de déploiement à grande échelle de l'économie de l'hydrogène et de verdissement des ports français,** deux sujets au cœur du Plan de Relance mis en place par le gouvernement pour faire face à l'épidémie de Covid-19.



NOTRE FILIÈRE PEUT CONTRIBUER À UN NOUVEAU PROJET DE SOCIÉTÉ

Conscients de notre rôle central dans la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique, nous voulons contribuer à relever les défis sociétaux qu'ont révélés les récentes crises systémiques qu'a traversé notre pays comme le reste du monde. Pour ne citer qu'elles, la crise financière de 2008 et la crise sanitaire de 2020 ont montré la fragilité et la friabilité des fondements sur lesquels notre économie et parfois même notre pacte social reposent. **L'éolien et plus largement les énergies renouvelables sont une des clefs pour rebâtir et panser les plaies d'un modèle qui ne s'adapte pas assez vite aux risques qu'il produit.**

Les conséquences financières de la crise de 2008 et ses effets sur l'économie réelle, la stagnation du pouvoir d'achat, le sentiment de déclassement d'une partie de la classe moyenne et la désindustrialisation de la France ont entamé la cohésion sociale et rendu criantes certaines inégalités. Un peu plus de dix ans plus tard, le mouvement des gilets jaunes a cristallisé ce nouveau paradigme sous la formule « concilier fin du monde et fin du mois ». Moins d'un an plus tard, les conséquences économiques et sociales de la crise de la Covid nous conduisent aux mêmes réflexions. De plus en plus de voix s'élèvent et appellent au « monde d'après » : un monde plus solidaire, plus respectueux de la planète, *in fine* plus résilient. La crise climatique tout comme les menaces qui pèsent sur la biodiversité nous obligent collectivement à réfléchir à ce nouveau projet de société.

L'ÉOLIEN AU CŒUR DU PACTE SOCIAL, TERRITORIAL ET ÉNERGÉTIQUE FRANÇAIS



REMETTRE CITOYENS ET TERRITOIRES AU CŒUR DE LA TRANSITION



INVENTER DE NOUVELLES FORMES DE SOLIDARITÉS DANS ET ENTRE NOS TERRITOIRES



PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LE CADRE DE VIE LOCAL



LANCER UN « PACTE SOCIAL ÉOLIEN » POUR LUTTER CONTRE LES PRÉCARITÉS



FACILITER LES TRANSITIONS PROFESSIONNELLES VERS UN SECTEUR DYNAMIQUE



REPRENDRE LA MAÎTRISE DE NOTRE DESTIN ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIEL



RETROUVER NOTRE INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE TOUT EN RÉSORBANT NOTRE DÉFICIT COMMERCIAL



1 CONSOLIDER LA CONCERTATION LOCALE



2 FAVORISER LES INVESTISSEMENTS CITOYENS PORTÉS PAR L'ENGAGEMENT



3 DES CONTRATS D'ACHAT DIRECT D'ÉLECTRICITÉ ET DES TARIFS PRÉFÉRENCIELS POUR LES COLLECTIVITÉS ET RIVERAINS DE PARCS ÉOLIENS



4 SOUTENIR ET PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ PROPRE



5 STRUCTURER LES MOYENS RÉGIONAUX POUR PLANIFIER ET OPTIMISER LA TRANSITION



6 RENFORCER LE LIEN ENTRE POLITIQUES PUBLIQUES, TERRITOIRE ET CITOYENS



7 DÉVELOPPER L'ACHAT DIRECT D'ÉNERGIE RENOUVELABLE POUR LES COMMUNES DE PLUS DE 10 000 HABITANTS



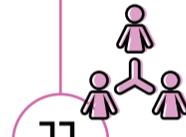
8 DÉVELOPPER L'ÉOLIEN HARMONIEUSEMENT SUR NOTRE TERRITOIRE



9 CRÉER LE 1% RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ



10 UNE FONDATION POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE RURAL



11 1000 POSTES DANS LA FILIÈRE ÉOLIENNE DESTINÉS À L'INSERTION PROFESSIONNELLE



12 LUTTER CONTRE LES PASSOIRS ÉNERGÉTIQUES



13 1000 APPRENTIS, ALTERNANTS ET CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION



14 BOURSE DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE



15 INVESTIR DANS LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES DE DEMAIN



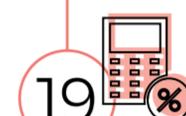
16 ALIMENTER DIRECTEMENT NOS ENTREPRISES EN ÉNERGIE RENOUVELABLE



17 FAVORISER LA COMPÉTITIVITÉ ET LE DYNAMISME INDUSTRIEL



18 RENFORCER LES CAPACITÉS DE LA FRANCE À L'EXPORT GRÂCE À L'ÉOLIEN



19 RÉDUIRE LA PART DES INVESTISSEMENTS DANS LES ÉNERGIES FOSSILES ET REDIRIGER LES FINANCEMENTS VERS LE RENOUVELABLE

REMETTRE

CITOYENS ET TERRITOIRES AU CŒUR DE LA TRANSITION



1 CONSOLIDER LA CONCERTATION LOCALE

Essence de notre démocratie, les citoyens doivent être au cœur des projets qui font vivre leur territoire. Ainsi, au-delà de la mise en place de l'enquête publique pendant l'instruction du dossier d'implantation d'un parc éolien, déjà obligatoire et qui permet à chaque citoyen de s'exprimer, **la filière souhaite renforcer la concertation locale en amont du dépôt du projet. Pour cela, la filière propose d'étudier avec le maire de la commune la mise en place d'un comité de projet, qui inclut non seulement des riverains et des élus des communes d'implantation, mais également des acteurs locaux et associatifs.** Ce comité de projet se réunit a minima à trois reprises entre le début du développement du projet et le dépôt du résumé non technique, pour donner son avis sur l'avancée et les orientations du projet.

2 FAVORISER LES INVESTISSEMENTS CITOYENS PORTÉS PAR L'ENGAGEMENT



Piliers fondamentaux, les territoires doivent être au cœur de notre nouveau projet de société. Pour cela, ils doivent gagner en indépendance et être au cœur de l'action. Plusieurs leviers peuvent y contribuer, à commencer par le financement participatif. **En 2020, plus de 750 000 Français ont ainsi contribué, à travers leur épargne, au financement de projets.** Cette tendance se confirme en 2021 et cela présage d'une nouvelle tendance sociétale qui traduit une recherche de sens dans les investissements d'une partie de la population. **Pour l'encourager, notre filière s'impliquera dans les travaux conduits par l'État pour aider à construire un cadre permettant aux citoyens, groupement de citoyens, associations et collectivités locales de participer au financement des projets au cœur des territoires.** Ce cadre, au-delà de favoriser l'appropriation des projets et de permettre le développement d'investissements fondés sur la conviction, permettra de définir un équilibre entre gouvernance et niveau de risque financier supporté.

3 DES CONTRATS D'ACHAT DIRECT D'ÉLECTRICITÉ ET DES TARIFS PRÉFÉRENTIELS POUR LES COLLECTIVITÉS ET RIVERAINS DE PARCS ÉOLIENS



Les riverains des communes qui accueillent des parcs éoliens terrestres, ceux des communes du littoral pour les éoliennes en mer et les exploitants agricoles doivent pouvoir bénéficier de l'électricité d'origine éolienne produite sur leur territoire ou leur terrain, à tarif préférentiel. Cet usage direct, dans leur quotidien, leur permettra d'apprécier directement tout le potentiel des énergies renouvelables que leur territoire accueille, comme c'est le cas pour toute infrastructure locale (transport, épuration d'eau, etc.). À ces fins, **nous proposons de tester, dès 2022, la mise en place de Contrats d'achat direct d'électricité renouvelable à prix garanti dans le temps.** Cet accès à une électricité renouvelable, à un prix prévisible et garanti, viendrait en complément des ressources fiscales et économiques que génèrent déjà les parcs éoliens, comme l'IFER (Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux, due pour toute installation d'éolienne de puissance supérieure ou égale à 100 kilowatts) et l'ensemble de la fiscalité locale à laquelle l'énergie éolienne est assujettie.



5 STRUCTURER LES MOYENS RÉGIONAUX POUR PLANIFIER ET OPTIMISER LA TRANSITION



Pour faciliter la planification, l'instruction et le suivi des demandes d'autorisation de projets de parcs éoliens par les services de l'État décentralisés, l'expérience montre qu'une spécialisation en matière d'éolien d'une partie de l'équipe du service régional concerné est profitable. Cette expertise qui s'accroît au fil du temps simplifie la mise en relation des différents acteurs (élus, associations, armée) autour d'un projet. **Pour favoriser cette montée en compétence et finalement accompagner le développement de la filière éolienne, nous proposons de créer des pôles régionaux éoliens réunissant les différents services et acteurs concernés, autrement dit, les entreprises de la filière, les services météo, les responsables des armées, etc.**



4 SOUTENIR ET PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ PROPRE

L'électricité d'origine éolienne doit également pouvoir servir localement, à l'échelle des intercommunalités, pour alimenter de nouveaux équipements bénéficiant à tous, notamment ceux liés à la mobilité comme des bus de ramassage scolaires électriques et/ou fonctionnant à l'hydrogène ou les véhicules électriques. **Nous souhaitons contribuer à la définition de programmes de soutien au déploiement de ces nouvelles infrastructures que ce soit pour distribuer l'électricité d'origine éolienne via des bornes de recharge ou encore l'utiliser pour produire de l'hydrogène vert, carburant du futur pour les bus, transports routiers, et autres véhicules zéro émission.**

Le déploiement de ces équipements est à imaginer en concertation avec les citoyens, les Conseils Régionaux, les associations d'élus ainsi que d'autres fédérations professionnelles telles que l'association nationale pour le développement de la mobilité électrique (AVERE). Plusieurs opérateurs de financement pourraient être sollicités comme la Banque des Territoires, la Banque Publique d'Investissement, l'ADEME ainsi que des dispositifs tels que les contrats de plan État-région (CPER), ceux du Plan de Relance ou des Banques Régionales d'Investissement.

6 RENFORCER LE LIEN ENTRE POLITIQUES PUBLIQUES, TERRITOIRE ET CITOYENS



Pour contribuer aux objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie, des objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables seront établis par décret pour le territoire métropolitain continental, après concertation avec les régions concernées (article 22 du projet de Loi Climat et Résilience). **Dès lors, pour atteindre les objectifs régionaux, en matière d'énergies renouvelables, prévus par la loi, il nous paraît important que les régions soient également impliquées dans les appels d'offres nationaux relatifs aux énergies renouvelables. Les compétences des régions permettront de retisser et de renforcer le lien indispensable entre les politiques publiques et nos territoires, entre les engagements de la France et les citoyens.**

INVENTER

DE NOUVELLES FORMES DE SOLIDARITÉS DANS ET ENTRE NOS TERRITOIRES



7 DÉVELOPPER L'ACHAT DIRECT D'ÉNERGIE RENOUVELABLE POUR LES COMMUNES DE PLUS DE 10 000 HABITANTS

Un certain nombre de communes sont intéressées par l'achat d'électricité verte. Les Plans Climat Air Énergie Territoire (PCAET) permettent déjà à l'ensemble des territoires de plus de 50 000 habitants et aux communes qui les composent de définir des plans d'actions ambitieux en matière de lutte et d'adaptation aux changements climatiques. Une partie de ces mesures porte sur le développement des énergies renouvelables, en particulier l'éolien. Dans ce même but, cette fois **pour toutes les villes de plus de 10 000 habitants, nous proposons de développer, de concert avec l'État et les collectivités territoriales, un cadre juridique et économique sécurisé et incitatif permettant la vente directe d'électricité d'origine éolienne à un prix préférentiel.** Notre but est de favoriser ainsi la consommation directe d'électricité renouvelable dans des équipements publics comme des bâtiments municipaux, crèches, écoles, maisons de santé, des salles des fêtes, des médiathèques, des piscines ou l'éclairage public. Ces villes bénéficieraient de contrats d'achat direct d'électricité renouvelable. Pour concrétiser cette proposition, la première étape consistera à lancer des appels d'offres expérimentaux à grande échelle. Les parcs éoliens actuels et futurs pourraient y participer.

8 DÉVELOPPER L'ÉOLIEN HARMONIEUSEMENT SUR NOTRE TERRITOIRE



Les éoliennes les plus récentes fonctionnant désormais avec des vents de 4 mètres par seconde au lieu de 6 à 7 mètres par seconde il y a 10 ans, nous pouvons désormais développer l'éolien sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones relativement peu ventées. Cela permettrait de mieux répartir les parcs éoliens à l'échelle nationale et ainsi d'équilibrer la participation de chacun de nos territoires et de leurs habitants. Pour cela, **nous proposons d'instaurer, au sein du mécanisme d'appel d'offre, un système de bonus sur les tarifs d'achat d'électricité éolienne ou de compléments de rémunération, qui incitera naturellement le développement de projets dans les zones les moins équipées de notre pays.** Ce mécanisme sera à mettre en place en étroite concertation avec l'État et la commission de régulation de l'énergie (CRE). **En complément, nous proposons de faire évoluer l'assiette de l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) qui passerait d'un calcul basé sur la puissance installée à un calcul basé sur la quantité d'électricité produite, afin d'être au plus proche de la réalité des territoires.**

PRÉSERVER

LA BIODIVERSITÉ ET LE CADRE DE VIE LOCAL



9 CRÉER LE 1% RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ

Depuis plusieurs années, la filière est devenue l'un des plus gros contributeurs dans l'acquisition des connaissances scientifiques en matière de biodiversité. Ainsi, l'ensemble des campagnes de mesures et d'analyses ont permis de totaliser plus de 60 000 heures d'observation des espèces aux abords des parcs éoliens terrestres. Cela constitue la plus grosse collecte de données sur la biodiversité au niveau mondial. De même, dans le cadre des projets éoliens en mer, des études d'impact exhaustives sont menées. Elles contribuent à l'enrichissement des connaissances scientifiques sur l'environnement marin, loin devant les autres secteurs d'activités maritimes.

Pour poursuivre dans cette voie, dans le but à la fois de maîtriser autant que possible les impacts des éoliennes et de favoriser la création d'emplois liés à la préservation de l'environnement, nous proposons de consacrer 1% du montant des ventes d'électricité d'origine éolienne en France à l'alimentation d'un fonds destiné à soutenir des projets de reconquête et de préservation de la biodiversité.

La gouvernance de ce fonds pourra regrouper les associations environnementales, les organismes d'expertise comme le Museum National d'Histoire Naturelle et l'Office Français de la Biodiversité, toute la filière éolienne ainsi que les agences régionales de la biodiversité, opérateurs des conseils régionaux sur ces sujets.

10 UNE FONDATION POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE RURAL



Le patrimoine rural public appartenant à la collectivité est beaucoup moins soutenu par les fonds publics que le patrimoine classé privé. **Pour contribuer à la restauration de ce patrimoine architectural commun dans les communes rurales et celles du littoral qui accueillent des parcs éoliens, nous proposons de créer une « fondation éolienne pour le patrimoine rural ».** Créée en partenariat avec les associations de collectivités, des acteurs du financement de l'économie voire d'autres fondations, elle permettra l'entretien et la mise en valeur de ce patrimoine collectif et elle contribuera à réorienter une partie du tourisme vers des sites peu connus du grand public. Depuis plus de dix ans, grâce à son caractère décentralisé, la filière éolienne irrigue l'économie locale en alimentant les budgets des communes et intercommunalités et en créant de l'emploi. Cette fondation apporterait une nouvelle pierre à la contribution de la filière éolienne aux territoires ruraux et péri-urbains.

LANCER

UN « PACTE SOCIAL ÉOLIEN » POUR LUTTER CONTRE LES PRÉCARITÉS



11 1000 POSTES DANS LA FILIÈRE ÉOLIENNE DESTINÉS À L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Aujourd'hui 8% de la population active est sans emploi. 876 000 Françaises et Français sont demandeurs d'emploi depuis plus d'un an. Notre filière et les femmes et hommes qui la composent sont profondément attachés au pacte social qui lie notre République. Nous souhaitons contribuer à réduire ces inégalités, la transition énergétique doit être un vecteur d'espoir, de réussite, et de croissance partagée.

Notre filière, ainsi que les partenaires avec qui nous travaillons, comprend de nombreux corps de métier et porte une solide conviction dans l'importance de la formation. **Fort de cette diversité, nous proposons, avec l'appui des structures compétentes, d'employer 1000 salariés en reconversion ou en insertion professionnelles sur nos chantiers et parcs éoliens en mer et sur terre, sur l'ensemble du quinquennat.**

12

LUTTER CONTRE LES PASSOIRES ÉNERGÉTIQUES



Plus de 14% des Français sont en situation de précarité énergétique selon l'Observatoire des inégalités et l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE). En tant que fournisseurs d'énergie, nous sommes incités par l'État dans le cadre du dispositif national des Certificats d'économies d'énergie (CEE) à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des ménages, des collectivités territoriales ou des professionnels. Dans ce but, **nous souhaitons aider les ménages qui vivent dans des « passoires thermiques » dans les communes et intercommunalités accueillant des parcs éoliens. Nous proposons de travailler à des programmes de compensation, pour soutenir la rénovation énergétiques des logements et contribuer à la lutte contre la précarité énergétique.**

FACILITER

LES TRANSITIONS PROFESSIONNELLES VERS UN SECTEUR DYNAMIQUE



© Vattenfall



13 1000 APPRENTIS, ALTERNANTS ET CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

En France, le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans est d'environ 20%. C'est un des plus forts taux des pays de l'Union européenne. Dans ce contexte, la filière souhaite faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, quel que soit leur niveau de qualification, en les aidant à acquérir des compétences reconnues internationalement dans des métiers d'avenir. Pour cela, **nous proposons de lancer en concertation avec l'État, ses opérateurs (dont Pôle Emploi) et les Régions, un programme « 1000 apprentis, alternants et contrats de professionnalisation » sur l'ensemble du quinquennat.** L'ensemble des métiers et des niveaux de qualification seraient concernés. Ce programme s'appuierait sur les organismes et dispositifs de formations existants (CFA, lycées professionnels, BTS, DUT, Masters) dans les différentes régions françaises.



14 BOURSE DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE

Contrairement à certains secteurs économiques dont l'activité s'effondre en raison de la crise sanitaire, l'éolien a affiché 12% de créations d'emploi en 2020 en France. Nous souhaitons que le dynamisme de notre filière profite aux salariés de secteurs très impactés maîtrisant des savoir-faire techniques acquis par exemple dans l'aéronautique, le génie électrique, le bâtiment ou les travaux publics. **Pour faciliter ces transitions professionnelles, en concertation étroite avec les Conseils Régionaux et Pôle Emploi, la filière propose de mettre en place des bourses de reconversion.** Dans le même esprit, nous souhaitons développer des synergies avec les secteurs en transition comme l'aéronautique ou l'automobile pour encourager leur diversification vers l'éolien.

REPRENDRE

LA MAÎTRISE DE NOTRE DESTIN ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIEL



16 ALIMENTER DIRECTEMENT NOS ENTREPRISES EN ÉNERGIE RENOUVELABLE



La plupart des entreprises françaises sont aujourd'hui engagées dans des démarches de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Dans ce but, bon nombre ont fait le choix d'un approvisionnement énergétique renouvelable par le biais de contrats d'achat direct d'électricité d'origine éolienne tels que ceux signés récemment par la RATP, la SNCF, Auchan ou IBM. **Pour aller plus loin dans cette voie, nous proposons de mettre en place un cadre juridique et économique pour développer la vente directe d'électricité d'origine éolienne à un prix garanti pour alimenter en électricité d'origine renouvelable les entreprises engagées sur le chemin de leur soutenabilité environnementale. Cela contribuera à la fois à la stratégie française de neutralité carbone et à la compétitivité de nos entreprises via la maîtrise de leurs coûts d'approvisionnement en électricité.** Ce cadre devra idéalement être mis en place en concertation avec l'État et des fédérations d'entreprises comme Entreprises pour l'environnement (EPE), l'Association française des entreprises privées (AFEP) ou le Collège des Directeurs du Développement Durable (C3D).



15 INVESTIR DANS LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES DE DEMAIN

Le développement des énergies renouvelables à grande échelle impose de faire évoluer les réseaux de transport et de distribution d'électricité pour les rendre plus décentralisés, plus intelligents, plus flexibles, en déployant ce qu'on appelle les smart grids. La France dispose d'une expertise reconnue dans ce domaine avec tout un écosystème de recherche et d'innovation, un comité stratégique de filière « nouveaux systèmes énergétiques » qui représente et coordonne cette dernière et des gestionnaires de transport et de distribution d'électricité.

Nous proposons de contribuer au renforcement de cette expertise en expérimentant à grande échelle les briques des réseaux énergétiques de demain dans le cadre d'un programme de recherche, développement et innovation à lancer en partenariat avec les Régions, l'État, les gestionnaires de réseaux et de distribution. Ce programme permettrait de concevoir des démonstrateurs par exemple pour tester l'injection sur le réseau d'électricité produite à plus de 50 % par des énergies renouvelables variables, entre autres éoliennes. Ces démonstrateurs s'appuieraient sur leurs prédécesseurs, conçus dans le cadre des Programmes d'investissements d'avenir. Ces expérimentations auraient également l'intérêt de favoriser l'émergence de leaders français au niveau européen et mondial dans ces domaines.



17 FAVORISER LA COMPÉTITIVITÉ ET LE DYNAMISME INDUSTRIEL

La filière éolienne souhaite prendre sa part dans la politique de réindustrialisation de la France. Comme l'affirme l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM), une telle politique, si elle est soutenue, pourrait amener la part de l'industrie dans le produit intérieur brut français à 16 ou 17 % d'ici 30 ans au lieu de 10 % aujourd'hui. **Pour que l'éolien puisse pleinement prendre sa part dans la politique conjointe de réindustrialisation et de transition énergétique de notre pays, le premier levier est celui de la visibilité et de la stabilité à la fois des volumes et du cadre économique et réglementaire, afin de rendre le marché français sécurisant et attractif pour les investisseurs. Un second levier serait de rendre accessible à l'éolien les « sites clefs en mains », afin de faciliter l'implantation d'infrastructure de productions telles que des usines de composants ou encore d'assemblage d'éoliennes.** En complément une attention particulière devra être portée sur la fluidité des transports de composants. Nous proposons de la faciliter en simplifiant les procédures d'autorisation notamment pour le passage des ouvrages d'art, ainsi qu'en uniformisant les tarifs de péage sur l'ensemble du territoire national. C'est à l'État de créer le cadre économique et juridique adapté, en concertation avec les collectivités locales et les sociétés d'autoroute. La filière éolienne est à leur disposition pour y contribuer.

RETROUVER

NOTRE INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE TOUT EN RÉSORBANT NOTRE DÉFICIT COMMERCIAL



18 RENFORCER LES CAPACITÉS DE LA FRANCE À L'EXPORT GRÂCE À L'ÉOLIEN

La capacité d'exportation de la filière éolienne française génère déjà, en moyenne, 600 millions d'euros de recettes chaque année. Le large savoir-faire que nos 900 entreprises (ETI, bureaux d'ingénierie, développeurs) ont acquis sur toute la chaîne de valeur devrait permettre de conquérir de nouvelles parts de marché à l'international, en particulier dans les zones prioritaires pour la coopération et le commerce international français. De fait, le marché international de l'éolien est dynamique : 93 GW ont été installés dans le monde en 2020 pour une capacité totale de 743 GW fin 2020 et l'Agence internationale de l'énergie prévoit 1000 milliards de dollars d'investissements cumulés pour l'éolien en mer à horizon 2040. La France dispose de tous les atouts pour assoir un développement industriel ambitieux dans ce secteur. **Pour stimuler cette capacité d'exportation, nous proposons de mettre en place un programme de soutien à l'export, à créer en coopération avec l'État, Business France, la Banque publique d'investissement (BPI), les pôles de compétitivité et les clusters.**

19 RÉDUIRE LA PART DES INVESTISSEMENTS DANS LES ÉNERGIES FOSSILES ET REDIRIGER LES FINANCEMENTS VERS LE RENOUVELABLE



Nous proposons de favoriser l'orientation des fonds issus du plan de relance pour la transition énergétique vers les filières renouvelables. Pour cela, nous mobiliserons les acteurs de la finance durable tels que Finansol, France Invest ou Finance for Tomorrow **pour mettre en place un cadre de travail qui contribuera à réduire la part des énergies fossiles dans les stratégies d'investissement au profit des énergies renouvelables et plus particulièrement de l'éolien.** Ce cadre de travail permettrait également de formuler des propositions à destination de l'État et des régulateurs (CRE, Autorité des marchés financiers...) pour contribuer à créer un environnement stable et à maîtriser l'incertitude autour de la filière éolienne, afin de pérenniser l'accélération de son développement au cours de la décennie.



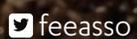
fee.asso.fr

France Energie Eolienne

5, avenue de la République, 75011 Paris

Tél. : 01 42 60 07 41

contact@fee.asso.fr



[feeasso](https://twitter.com/feeasso)



[France.energie.eolienne](https://www.facebook.com/France.energie.eolienne)